



Comment faire modifier les statuts d'une sci?

Par **philippe**, le **23/02/2011** à **08:49**

Bonjour,

Je suis associé dans une SCI qui est ingérable!

En effet, les statuts font obligation d'obtenir l'unanimité pour les décisions hors celles relevant de la compétence du gérant.

Comment faire modifier les statuts pour que la règle de l'unanimité devienne celle de la majorité qui faciliterait la gestion de la SCI qui pour cette raison est gérée actuellement par un administrateur judiciaire ?

Merci de vos conseils

P.G

Par **amajuris**, le **23/02/2011** à **10:07**

bjr,

si les statuts de la sci prévoient l'unanimité pour les décisions il vous faut à mon avis l'unanimité pour modifier ces statuts en assemblée générale.

vous pouvez vendre vos parts

cdt

Par **edith1034**, le **23/02/2011** à **10:44**

bonjour

effectivement il faut faire une AG pour modifier les statuts

regardez dans les statuts s'il faut unanimité

en espérant que non

vous présentez à l'ag les modifications de statuts et les nouveaux statuts

pour avoir des statuts gratuits de sci

<http://www.fbls.net/sci-statuts.htm>

ensuite vous faites les formalités de publication des nouveaux statuts

pour tout savoir sur la SCI

<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>

COMME IL EST DIT PLUS HAUT

si vous n'y arrivez pas vous pouvez céder vos parts